

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 20 avril 2020, a adopté les règlements suivants :

- 20-013** **Règlement autorisant un emprunt de 13 670 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin**
- 20-016** **Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College**
- 20-017** **Règlement autorisant un emprunt de 98 200 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain et de remplacement des infrastructures souterraines sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé tous ces règlements le 25 mai 2020. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 3 juin 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat